

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2023

GÉNÉRALISATION DU CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À DES FINS D'EMPLOYABILITÉ - (N° 1972)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par

M. Catteau, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Levavasseur,
Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'aune des retours effectués par les différents acteurs qui utilisent le CDIE, et notamment de leurs réserves, mais aussi au vu du manque d'informations et de retours d'expérience sur ce type de contrat, il n'est pas souhaitable de généraliser ce dispositif. C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer cet article.